



No de résolution  
ou annotation



**PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE DANVILLE**

**PROCÈS-VERBAL** d'une assemblée ordinaire des membres du Conseil de la Ville de Danville, tenue le lundi 19 octobre 2020 à 19 h 02, à la salle du Conseil sise au 150, rue Water à Danville.

**SONT PRÉSENTS PHYSIQUEMENT DANS LA SALLE DU CONSEIL :**

Maire : Monsieur Michel Plourde  
Conseiller #1 : Madame Ginette Pinard  
Conseiller #2: Monsieur Jean-Guy Dionne  
Conseiller #6: Madame Nathalie Boissé

**Assistent à la réunion par le biais de ZOOM**

Conseiller #3 : Monsieur Simon Chênevert  
Conseiller #4: Monsieur Jean-Guy Laroche  
Conseiller #5: Monsieur Daniel Pitre

Est également présente physiquement dans la salle du conseil, la directrice générale et secrétaire-trésorière: M<sup>e</sup> Josée Vendette

Tous les membres du Conseil présents physiquement forment quorum sous la présidence de monsieur Michel Plourde, Maire et l'assemblée est reconnue valablement constituée et sont autorisés à prendre part aux débats, à délibérer et à voter.

L'assemblée publique est enregistrée et diffusée en direct sur les sites Facebook de la Ville de Danville. L'enregistrement de la séance sera publié sur le site web de la Ville de Danville.

En raison des dispositions émises par les décrets gouvernementaux, aucune personne du public n'assiste à la séance du conseil municipal et la séance est tenue à huis clos.

La présente séance n'ayant pas été précédée d'un atelier de travail, certains points sont discutés séance tenante sans que des résolutions ne soient nécessairement adoptées.

**MOT D'OUVERTURE**

Le maire, monsieur Michel Plourde, prononce l'ouverture de l'assemblée.

**BONS COUPS DU MOIS:**

**344-2020**

**1.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

CONSIDÉRANT l'ordre du jour proposé aux membres du Conseil lors de l'envoi de la convocation selon les règles édictées à la *Loi sur les Cités et Villes*;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de monsieur Jean-Guy Dionne, Appuyée par madame Nathalie Boissé,  
IL EST RÉSOLU

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que proposé.

L'ordre du jour se lit comme suit :

**ASSEMBLÉE DU CONSEIL**

MOT D'OUVERTURE : \_\_\_\_\_

BONS COUPS DU MOIS :




No de résolution  
ou annotation

1.0	<u>ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR</u>	
2.0	<u>PROCÈS-VERBAUX</u>	
3.0	<u>ADMINISTRATION FINANCE</u>	
4.0	<u>ADMINISTRATION DIVERS</u>	
4.1	Postes Canada – Gestion des dossiers des résidents de Danville, titulaires d'une adresse à Asbestos	<b>Annexe 4.1</b>
4.2	Réseau Bibio – Cotisation annuelle 2021 – Information	<b>Annexe 4.2</b>
4.3	Politique Familiale – Renouvellement – Aide financière accordée – Information	<b>Annexe 4.3</b>
5.0	<u>ADMINISTRATION RESSOURCES HUMAINES</u>	
5.1	Opérateur-Journalier - Embauche	
5.2	Unité de service usagée – Acquisition – Autorisation	
	<u>QUESTIONS DES CITOYENS (15 minutes)</u>	
6.0	<u>TRAVAUX PUBLICS ET HYGIÈNE DU MILIEU</u>	
6.1	Collecte des gros rebuts – Rappel	<b>Annexe 6.1</b>
6.2	Demande de desserte – Secteur Boudreau – Attentes du conseil	<b>Annexe 6.2</b>
6.3	Demande de desserte – Domaine Pinard – Attentes du conseil	<b>Annexe 6.3</b>
6.4	Traitement de l'eau – Partenariat – Attentes du conseil	<b>Annexe 6.4</b>
6.5	Programme d'aide à la voirie locale – Aide financière – Octroi	<b>Annexe 6.5</b>
7.0	<u>URBANISME ET ÉMISSION DES PERMIS</u>	
7.1	Règlement numéro 213-2020 - Gestion de la chasse en périmètre urbain – Présentation	<b>(à venir)</b>
7.2	Plateforme Anekdoté – Annonce de lancement – Implication de la Ville – Information	<b>Annexe 7.2</b>
8.0	<u>SERVICE INCENDIE</u>	
8.1	Appareils respiratoires (2) – Achat – Autorisation	<b>Annexe 8.1</b>
8.2	Caméra thermique – Achat – Autorisation	<b>Annexe 8.2</b>
8.3	Service incendie – Besoins en formation 2020-2021 – Autorisation	<b>Annexe 8.3</b>
9.0	<u>DEMANDES DIVERSES</u>	
	<u>QUESTIONS DES CITOYENS (15 minutes)</u>	
10.0	<u>CORRESPONDANCE</u>	
10.1	Campagne Noeudvembre 2020 – Invitation de soutien	<b>Annexe 10.1</b>
10.2	Journée du Bonjour, Hi, Holà – Invitation de la Ville de Danville	
10.3	MTQ – Autorisation de travaux – Chemins des Trois-Lacs et de l'Oiseau-Blue	<b>Annexe 10.3</b>
10.4	Programme de récupération et de valorisation des réfrigérateurs et congélateurs domestiques	<b>Annexe 10.4</b>
11.0	<u>RAPPORTS DES MEMBRES DU CONSEIL</u>	
12.0	<u>VARIA</u>	
13.0	<u>ÉVÈNEMENTS À VENIR</u>	
13.1	Prochaine assemblée régulière : Lundi, le 2 novembre 2020 à 19 heures	
	<u>QUESTIONS DES CITOYENS (15 minutes)</u>	
	<u>MOT DE FERMETURE</u>	
	<u>LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE</u>	
		<b>ADOPTÉE</b>

<b>2.0</b>	<b><u>PROCÈS-VERBAUX</u></b>
	Aucun procès-verbal n'est approuvé.

<b>3.0</b>	<b><u>ADMINISTRATION FINANCE</u></b>
	Aucun point n'est présenté.

<b>4.0</b>	<b><u>ADMINISTRATION DIVERS</u></b>
<b>4.1</b>	<b>Postes Canada – Gestion des dossiers des résidents de Danville, titulaires d'une adresse à Asbestos</b>

 No de résolution ou annotation	<p>Monsieur le Maire, Michel Plourde, informe la population que Postes Canada a accepté de modifier les adresses des résidents de la Ville de Danville dont l'adresse civique porte le nom d'Asbestos pourront dorénavant indiquer Danville comme lieu de résidence. Leurs codes postaux actuels seront conservés.</p> <p>Monsieur le Maire, Michel Plourde, souligne l'excellente nouvelle, laquelle fait suite à plusieurs démarches effectuées au fil des ans.</p> <p>Le tout est soumis à titre d'information.</p>
	<p><b>4.2 Réseau Biblio – Cotisation annuelle 2021 - Information</b></p> <p>La direction générale informe les membres du conseil que le taux de cotisation annuelle de Réseau Biblio pour l'année 2021 sera maintenu au même taux que l'année 2020, soit au taux de 3,95 \$ par citoyen.</p> <p>Ce montant sera prévu au budget 2021.</p> <p>Monsieur le Maire, Michel Plourde, rappelle que la Ville de Danville verse également une contribution à la Ville d'Asbestos équivalent à la population résidant du côté d'Asbestos.</p> <p>Le tout est soumis à titre d'information.</p>
	<p><b>4.3 Politique familiale – Renouvellement – Aide financière accordée - Information</b></p> <p>La directrice générale informe les membres du conseil que l'aide financière demandée pour le renouvellement de la Politique familiale a été accordée.</p> <p>Conformément à l'entente intervenue, le montant sera divulgué ultérieurement, soit lors de l'annonce officielle par la ministre.</p> <p>Le tout est soumis à titre d'information.</p>
	<p><b>5.0 ADMINISTRATION RESSOURCES HUMAINES</b></p> <p>-</p>
<p><b>345-2020</b></p>	<p><b>5.1 Opérateur-Journalier - Embauche</b></p> <p>CONSIDÉRANT l'offre d'emploi paru pour un poste d'opérateur-Journalier;</p> <p>CONSIDÉRANT les curriculums vitae reçus;</p> <p>CONSIDÉRANT les entrevues tenues par les membres du comité de personnel;</p> <p>EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Jean-Guy Laroche, Appuyée par monsieur Daniel Pitre, IL EST RÉSOLU</p> <p>DE PROCÉDER à l'embauche de monsieur Éric Lavoie à titre d'opérateur-journalier.</p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉE</p>
<p><b>346-2020</b></p>	<p><b>5.2 Unité de service usagée – Acquisition – Autorisation</b></p> <p>CONSIDÉRANT la fermeture de Plomberie Lemay Inc;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE Plomberie Lemay Inc. se départit de ses biens, notamment d'un véhicule Dodge Ram Promaster 3500 au montant de 21 000 \$, plus les taxes applicables;</p> <p>CONSIDÉRANT l'inspection effectuée par notre mécanicien;</p> <p>CONSIDÉRANT les correctifs mineurs à apporter;</p> <p>CONSIDÉRANT la valeur sur le marché et les négociations tenues;</p> <p>EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Jean-Guy Dionne, Appuyée par monsieur Simon Chênevert, IL EST RÉSOLU</p> <p>D'AUTORISER l'acquisition du véhicule Dodge Ram Promaster 3500 de Plomberie Lemay Inc. au montant de 21 000 \$ plus les taxes applicables.</p> <p>D'AUTORISER la directrice générale à signer tous les documents requis pour donner suite à la présente résolution.</p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉE</p>



No de résolution  
ou annotation

347-2020

## QUESTIONS DES CITOYENS

Aucune question n'est adressée aux membres du conseil.

### 6.0 TRAVAUX PUBLICS ET HYGIÈNE DU MILIEU

#### 6.1 Collecte de gros rebuts - Rappel

La directrice générale rappelle à la population que la collecte des gros rebuts aura lieu cette semaine, soit du 19 au 23 octobre 2020.

La collaboration des citoyens est demandée pour placer les rebuts en bordure de la rue de façon à ce qu'il soit facile de les ramasser. Une demande est également formulée à l'effet de ne pas surcharger les contenants, car les manœuvres devront les manipuler. Un rappel des matières autorisées et non autorisées est fait.

Le tout est soumis à titre d'information.

#### 6.2 Demande de desserte – Secteur Boudreau – Attentes du conseil

CONSIDÉRANT les demandes adressées à la Ville de Danville pour que celle-ci desserve les résidents du secteur du Domaine Boudreau en aqueduc et égouts;

CONSIDÉRANT QU'une partie du secteur du Domaine Boudreau est desservi en égouts;

CONSIDÉRANT QUE pour ce faire, la Ville de Danville doit établir un partenariat avec la Ville d'Asbestos;

CONSIDÉRANT QUE le projet doit être étudié pour voir la faisabilité de ce dernier;

CONSIDÉRANT QUE les coûts d'un tel projet doivent être également établis avant que la population se prononce sur la réalisation d'un tel projet;

CONSIDÉRANT QUE, dans un premier temps, le personnel administratif des deux villes doit se rencontrer pour étudier les réseaux existants et obtenir les informations pertinentes à la réalisation de l'étude de faisabilité;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Danville doit savoir si la Ville d'Asbestos a des citoyens à desservir dans le cadre du même projet;

CONSIDÉRANT QU'avant de pouvoir présenter un projet aux membres des deux conseils de ville, du travail d'exploration doit être effectué;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Laroche,  
APPUYÉ PAR madame Ginette Pinard,  
ET RÉSOLU

DE MANDATER la directrice générale et le coordonnateur des travaux publics pour rencontrer les représentants de la Ville d'Asbestos pour obtenir les informations pertinentes à ce projet.

DE MANDATER la directrice générale pour faire rapport aux membres du conseil sur l'état de situation et les constats préliminaires de faisabilité du projet.

ADOPTÉE

348-2020

#### 6.3 Demande de desserte – Domaine Pinard – Attentes du conseil

CONSIDÉRANT les demandes adressées à la Ville de Danville pour que celle-ci desserve les résidents du secteur du Domaine Pinard principalement en aqueduc, mais potentiellement en égouts;

CONSIDÉRANT QU'une partie du Domaine Pinard est desservi par une entente intervenue avec la Ville d'Asbestos;

CONSIDÉRANT QUE le projet doit être étudié pour voir la faisabilité de ce dernier;

CONSIDÉRANT QUE les coûts d'un tel projet doivent être également établis avant que la population se prononce sur la réalisation d'un tel projet;

CONSIDÉRANT QUE, dans un premier temps, le personnel administratif des deux villes doit se rencontrer pour étudier les réseaux existants et obtenir les informations pertinentes à la réalisation de l'étude de faisabilité;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Danville doit savoir si la Ville d'Asbestos a d'autres citoyens à desservir dans le cadre du même projet;



No de résolution  
ou annotation

349-2020

CONSIDÉRANT QU'avant de pouvoir présenter un projet aux membres des deux conseils de ville, du travail d'exploration doit être effectué;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Dionne,  
APPUYÉ PAR madame Nathalie Boissé,  
ET RÉSOLU

DE MANDATER la directrice générale et le coordonnateur des travaux publics pour rencontrer les représentants de la Ville d'Asbestos pour obtenir les informations pertinentes à ce projet.

DE MANDATER la directrice générale pour faire rapport aux membres du conseil sur l'état de situation et les constats préliminaires de faisabilité du projet.

ADOPTÉE

#### 6.4 Traitement de l'eau – Partenariat – Attentes du conseil

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Danville souhaite étudier la possibilité de convenir de partenariat pour la gestion des usines d'eau potable et d'eaux usées sises sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la Ville d'Asbestos dispense déjà des services d'opération de telles usines sur les territoires des municipalités de Wotton et de St-Georges de Windsor;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Danville souhaite demeurer propriétaire et gestionnaire de ses installations;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Danville aimerait pouvoir convenir d'un partenariat avec la Ville d'Asbestos pour l'utilisation du personnel dédié à ces usines;

CONSIDÉRANT QUE vu les procédés d'exploitation, la Ville de Danville veut pouvoir choisir le personnel qui sera prêté pour opérer ses installations;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de mettre en place des consultations avant l'acquisition de nouveaux équipements;

CONSIDÉRANT QUE le projet doit être étudié pour voir la faisabilité de ce dernier;

CONSIDÉRANT QUE les coûts d'un tel projet doivent être également établis avant que la population se prononce sur la réalisation d'un tel projet;

CONSIDÉRANT QUE, dans un premier temps, le personnel administratif des deux villes doit se rencontrer pour étudier les réseaux existants et obtenir les informations pertinentes à la réalisation de l'étude de faisabilité;

CONSIDÉRANT QU'avant de pouvoir présenter un projet aux membres des deux conseils de ville, du travail d'exploration doit être effectué;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Ginette Pinard,  
APPUYÉ PAR madame Nathalie Boissé,  
ET RÉSOLU

DE MANDATER la directrice générale et le coordonnateur des travaux publics pour rencontrer les représentants de la Ville d'Asbestos pour obtenir les informations pertinentes à ce projet.

DE MANDATER la directrice générale pour faire rapport aux membres du conseil sur l'état de situation et les constats préliminaires de faisabilité du projet.

ADOPTÉE

#### 6.5 Programme d'aide à la voirie locale – Aide financière - Octroi

Monsieur le Maire, Michel Plourde, annonce que la Ville de Danville a reçu une aide financière maximale de 545 122 \$ pour l'entretien des routes locales admissibles de notre ville.

Monsieur le Maire explique qu'à chaque année, nous recevons une aide financière pour entretenir les routes locales admissibles sur notre territoire. Monsieur le Maire, Michel Plourde, remercie monsieur André Bachand, député et monsieur Bruno Vachon du bureau du député pour leur aide.

Le tout est soumis à titre d'information.

#### 7.0 URBANISME ET ÉMISSION DES PERMIS

350-2020

#### 7.1 Règlement numéro 213-2020 – Gestion de la chasse en périmètre urbain - Présentation

La directrice générale présente le projet de règlement.



No de résolution  
ou annotation

Le règlement sera modifié pour qu'il soit interdit de projeter avec la main ou au moyen d'une arme ou de tout autre instrument, une pierre, une boule de neige, une bouteille ou un autre objet ou projectile dans une rue ou un endroit public.

Les utilisateurs d'armes à feu, d'arc ou d'arbalètes devront respecter une distance d'au moins 75 mètres de toute habitation, route, sentier linéaire, piste cyclable ou endroit public.

Les utilisateurs d'armes à feu, d'arc ou d'arbalètes devront s'assurer de tirer en direction opposée de ces lieux.

Le tout est soumis à titre d'information.

**350-2020**

**7.2 Plateforme Anekdote – Annonce de lancement – Implication de la Ville – Information**

CONSIDÉRANT les grandes lignes des prochaines étapes de déploiement de la Plateforme Numérique Anekdote dans les Villages-Relais présentées aux membres du conseil;

CONSIDÉRANT QUE cette entente permettra de mettre en valeur le territoire de la ville de Danville et ses attraits;

CONSIDÉRANT QUE l'entente prévoit la diffusion de 15 rues avec description complète, 7 attraits locaux et 5 éléments de réserve, ce qui représente 27 éléments de cartographie pour la Ville de Danville, le tout pour 2 700 \$ plus les taxes applicables, s'il en est;

CONSIDÉRANT QUE Villages-Relais contribue à cette dépense en versant une somme de 1 000 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Simon Chênevert,  
APPUYÉ PAR monsieur Jean-Guy Laroche,  
ET RÉSOLU

DE PRÉVOIR une somme de 1 700 \$ plus les taxes applicables à titre de contribution de la Ville de Danville au projet au budget 2021.

D'AUTORISER la directrice générale à signer l'entente à intervenir et à verser ledit montant de 1 700 \$ sur réalisation du mandat.

ADOPTÉE

**8.0 SERVICE INCENDIE**

**351-2020**

**8.1 Appareils respiratoires (2) – Achat - Autorisation**

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder au renouvellement des appareils respiratoires du service d'incendie;

CONSIDÉRANT QUE l'achat de deux appareils respiratoires est prévu au budget 2020;

CONSIDÉRANT la soumission reçue de Boivin & Gauvin a montant de 15 901.04 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Simon Chênevert,  
APPUYÉ PAR monsieur Jean-Guy Dionne,  
ET RÉSOLU

D'AUTORISER l'achat de deux équipements respiratoires auprès de Boivin Gauvin suivant la soumission reçue.

ADOPTÉE

**352-2020**

**8.2 Caméra thermique – Achat – Autorisation**

CONSIDÉRANT la prévision budgétaire prévoyant l'achat d'une caméra thermique pour le service d'incendie de la Ville de Danville;

CONSIDÉRANT la soumission reçue de Boivin & Gauvin a montant de 7 950 \$ plus les taxes applicables pour un total de 9 140,51 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Ginette Pinard,  
APPUYÉ PAR madame Nathalie Boissé,  
ET RÉSOLU

D'AUTORISER l'achat d'une caméra thermique auprès de Boivin \$ Gauvin suivant la soumission reçue.

ADOPTÉE



No de résolution  
ou annotation

**353-2020**

### **8.3 Service incendie – Besoins en formation 2020-2021 - Autorisation**

CONSIDÉRANT QUE le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

CONSIDÉRANT QU'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel et qu'il a été reconduit en 2020;

CONSIDÉRANT QUE ce Programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

CONSIDÉRANT QUE ce Programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Danville désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Danville prévoit la formation de 2 pompiers pour le programme Pompier I au cours de la prochaine année de même que de former certains pompiers en spécialisation pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Danville doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC des Sources en conformité avec l'article 6 du Programme.

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de monsieur Jean-Guy Dionne,  
Appuyée par madame Ginette Pinard,  
IL EST RÉSOLU

DE PRÉSENTER une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique.

DE TRANSMETTRE les besoins de la Ville de Danville à la MRC des Sources pour dépôt de la demande.

ADOPTÉE

### **9.0 DEMANDES DIVERSES**

Aucun point n'est traité à cet item.

### **QUESTIONS DES CITOYENS**


Monsieur Jean-François Beauregard demande quel est le projet pour le domaine Boudreau?

Monsieur le Maire, Michel Plourde, indique qu'il y a un projet de développement par un promoteur. Pour réaliser ce projet, il faut étudier avec la Ville d'Asbestos, la possibilité de desservir ce domaine en égout et aqueduc. C'est la première de plusieurs étapes. Il explique que quelques résidences sont déjà branchées aux égouts, mais aucune n'est desservie en eau potable. On doit regarder dans un premier temps, si l'usine de la Ville d'Asbestos peut desservir ce secteur et si oui, à quelles conditions.

Madame Labelle-Girard demande si les conseillers à l'écran entendent ce qui se passe? Oui, ils entendent, mais ils entendent avec un petit décalage.

Madame Irène Desrochers demande pourquoi la maison des jeunes n'est pas ouverte? Monsieur le Maire, Michel Plourde, indique que la maison des jeunes demeure fermée en raison de l'incertitude des règles imposées dans le cadre du COVID-19. La situation évolue régulièrement et nous essayons de suivre en respectant les règles imposées. Des explications sont données sur les mesures à respecter.

Monsieur Roger Tremblay remercie la ville de Danville pour l'asphalte sur la rue Nicolet et Forest et le ramassage des feuilles dans le fossé.

 No de résolution ou annotation	<p>Monsieur Jean-François Beauregard demande pourquoi il y a eu un avis de motion? Monsieur le Maire, Michel Plourde, indique que l'avis de motion avait été donné à la dernière séance. Aujourd'hui, ce fut la présentation du règlement.</p>
	<p><b>10.0 CORRESPONDANCE</b></p> <p>Le Maire, Michel Plourde et la directrice générale résument le contenu de la correspondance reçue depuis la dernière assemblée dont il est fait état dans l'ordre du jour ci-avant adopté.</p> <p>Madame Nathalie Boissé remercie les citoyens de se saluer et d'être courtois entre eux.</p>
	<p><b>11 RAPPORTS DES MEMBRES DU CONSEIL</b></p> <p>Aucun rapport n'est déposé.</p>
	<p><b>12 VARIA</b></p> <p>Monsieur le Maire, Michel Plourde demande aux membres du conseil s'ils ont réfléchi à la demande du club de Hockey Les Nordik Blades. La demande n'a pas été déposée par écrit. Les sports sont arrêtés donc la saison semble annulée. Des vérifications seront faites.</p>
	<p><b>13 ÉVÈNEMENTS À VENIR</b></p> <p>La prochaine assemblée sera lundi, le 2 novembre 2020 à 19 heures.</p> <p>Une cérémonie de l'armistice sera tenue. Dans ce cadre et exceptionnellement, deux personnes de la légion de Danville seront présentes.</p>
	<p><b>QUESTIONS DES CITOYENS</b></p> <p>Monsieur Jean-François Beauregard espère que l'administration fera les demandes de subvention requises.</p>
	<p><b>MOT DE FERMETURE</b></p> <p>Monsieur le Maire, Michel Plourde, prononce le mot de fermeture.</p>
<b>354-2020</b>	<p><b>LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE</b></p> <p>Sur la proposition de monsieur Jean-Guy Dionne,  <b>IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ</b></p> <p>DE LEVER l'assemblée à 19 h 29 <span style="float: right;"><b>ADOPTÉE</b></span></p>

Je, Michel Plourde, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 53 de la Loi des cités et villes du Québec.

\_\_\_\_\_  
 Michel Plourde, Maire

\_\_\_\_\_  
 Me Josée Vendette  
 Directrice générale